

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020
DELIBERATION N° DE-2020-035

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

Absent(s) :

Aucun

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. ARCOUET,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Acquisition de mobilier urbain - Lot n°3 - Barrières centre-ville et périphérique - Attribution d'un accord-cadre à bons de commande.

La Ville de Bayonne planifie tous les ans la pose de divers mobilier urbain. Les acquisitions correspondantes sont effectuées par le biais d'accords-cadres mono attributaires à bons de commande, sans montant minimum ni maximum.

Suite à une délibération en date du 10 octobre 2019, un appel d'offres ouvert, composé de cinq lots, a été lancé en novembre 2019 en vue de l'acquisition de ce mobilier.

La répartition des lots était la suivante :

Lots	Désignation	Estimation HT
1	Potelets	45 000 €
2	Potelets anti-stationnement	3 000 €
3	Barrières	25 000 €
4	Bancs	25 000 €
5	Porte-sacs	1 500 €

La procédure a abouti à l'attribution partielle de trois accords-cadres relatifs aux lots 1, 2, et 4. A la suite d'une imprécision de l'estimation concernant le lot n° 3 et d'une infructuosité pour le lot n° 5, ces deux lots ont été relancés.

S'agissant du lot n° 5, une consultation a été relancée par le biais d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence. Aucune n'offre n'ayant été reçue, ce lot sera relancé suivant la même procédure.

Concernant le lot n° 3, objet de la présente délibération, une consultation a été relancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen. Au terme de cette consultation, six candidats ont remis une offre.

Suite à la commission d'appel d'offres du 20 juillet 2020 attribuant l'accord-cadre à la société DECLIC, le conseil municipal a statué le 23 juillet 2020 en vue d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat. Cette signature n'est cependant pas intervenue.

En effet, à la suite d'un dysfonctionnement technique intervenu lors du dépôt des offres par le biais de la plate-forme de dématérialisation pour le lot n° 3, deux propositions ont été déclarées irrégulières pour incomplétude, à tort, puisque toutes les pièces avaient été remises.

Intitulée « 3ème enveloppe, anonymat », cette 3ème enveloppe n'a pu être ouverte que postérieurement à la date de clôture de remise des offres.

C'est la raison pour laquelle, à la suite de cet incident technique, il a été décidé de revoir intégralement l'analyse des offres afin d'inclure les deux propositions manquantes.

Sur la base de cette nouvelle analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 24 septembre 2020 a attribué l'accord-cadre à la société HENRY pour un montant estimatif de 33 940 € HT.

Cette offre a été classée en première position au regard des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation et repris ci-dessous :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40 %

2 - Valeur technique	45 %
3 - Délais de livraison	15 %

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'accord-cadre à intervenir aux conditions décrites ci-dessus avec la société HENRY pour une durée initiale de 18 mois, renouvelable deux fois pour deux périodes de 12 mois ;

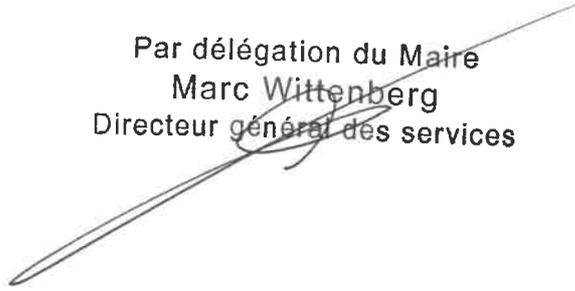
- prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit contrat.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services



Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20201015-lmc100000000664
-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2020